

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 19

Votants : 20

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril à 20h00, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Riante Vallée de la commune de Riaillé, sous la présidence de Madame Chantal VINDARD,

Date de convocation 20/04/2021

PRESENTS : Nathalie ANCIAUX, Astrid BAUDOUIN, Jean-Pierre BELLEIL, Jean-Michel CLAUDE, Nathalie DAVID, Jessica DUFOUR, Violette GAUTREAU, David GAUTRET, Annelise LEVEQUE, Marie-Thérèse LHERIAU, André RAITIERE, Anne RULLIER, Doriane ROUX, Jérôme SQUELARD, Philip SQUELARD, Marine TESTARD, Chantal VINDARD, Ann VIOLLIER, Roseline VOISIN.

ABSENTS EXCUSES : Cécile ALBERT (donne pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU)

SECRETAIRE : Marie-Thérèse LHERIAU

1^{er} POINT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR: PRESENTATION DU PROJET DE L'ESPACE FRANCE SERVICES

Madame Astrid Baudouin, Vice-Présidente et les élus membres de la commission France Services présentent le nouveau projet de l'Espace France Services qu'ils ont construit pour le mandat, et pour commencer, ils mettent en avant les différents outils de la campagne de communication nationale France Services composés d'affiches, de kakemonos et de spots publicitaires. Ces derniers sont diffusés à l'assemblée.

Ce nouveau projet de service vise notamment à préciser les points suivants (extraits) :



LE PROJET DE SERVICE



LES PRIORITES DE DEBUT DE MANDAT

- Promouvoir l'espace France Services auprès des élus et des habitants
- Améliorer les conditions d'accueil pour plus de confidentialité
- Consulter la population

Madame la Vice-Présidente précise que celui-ci sera évalué régulièrement au cours du mandat et pourra faire l'objet de réajustements.

La totalité du document est annexé à ce compte-rendu

3^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR: ACTUALITES DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Madame Nathalie Anciaux, la Vice-Présidente en charge de l'Enfance Jeunesse présente l'actualité du service par l'intermédiaire d'un diaporama travaillé avec l'équipe de coordination du service. Quelques extraits de cette présentation sont présentés ci-dessous :

Les accueils périscolaires :

Fréquentation moyenne de janvier / février / mars

Joué-sur-Erdre : 57 / 61 / 63

Riaillé : 37/40/45

Trans-sur-Erdre : 23 / 23 /27

Teillé : 33 /35 /39

Pannecé : 22 / 23 / 27

Les accueils du mercredi :

Fréquentation moyenne de janvier / février / mars

Joué-sur-Erdre : 44 / 48 / 37

Riaillé : 22 / 23 / 23

Teillé : 21 / 21 / 23

L'animation jeunesse :

Temps scolaire :

* Une fréquentation timide.

* Dernière activité, la chasse aux œufs : 10 jeunes présents et motivés.

Vacances d'hiver :

* Sortie vélo sur le canal de Nantes à Brest.

* Journée zéro déchet avec ramassage des ordures la commune de Joué-sur-Erdre.

A distance :

* Création d'un jeu à distance « Escape Game » pour les ados et leurs familles.

Disponible ici : <https://view.genial.ly/60741fd3f5fb060da4a0d9c6/interactive-content-genially-sans-titre>

* Jeux de plateaux sur internet avec les jeunes durant la période de fermeture.

Nombre de familles inscrites : 28

Nombre de jeunes inscrits : 36

Répartition par communes :

Joué/Erdre : 17 ; Pannecé : 3 ; Riaillé : 9 ; Teillé : 1 ; Trans/Erdre : 2 ; Autres : 5.

L'accueil de loisirs :

Lors des vacances d'hiver, deux thèmes ont été choisis :

- La première semaine : les bâtisseurs en herbe
- La seconde semaine : choix libre des animateurs

A Joué-sur-Erdre,

Minimum d'enfants : 19 / Maximum : 35

Nombre d'enfants différents : 57

Nombre de familles : 49

Equipe : 4 animatrices de journées + 1 anim accueil

A Teillé,

Minimum d'enfants : 15 / Maximum : 33

Nombre d'enfants différents : 53

Nombre de familles : 38

Equipe : 3 animatrices journées (dont 1 stagiaire) + 1 anim accueil

Les projets en cours ou à venir :

• Les postes permanents :

Le SIVOM a voté les recrutements de postes permanents dans le service Enfance Jeunesse. Il s'agit de poste d'animateurs qui existent depuis quelques années pour la plupart d'entre eux. Les candidatures sont celles des animateurs actuels mais aussi de l'extérieur.

Les entretiens ont eu lieu entre le 16 et le 22 avril. Ils ont été réalisés par la coordination EJ accompagnée d'élues de la Commission (merci à elles !), 13 postes étaient à pourvoir, 15 candidats ont été vus.

La coordination a procédé à une première sélection qui doit être soumise à l'approbation de la Présidente du SIVOM accompagnée du DGS.

- Le nouveau logiciel métier et son portail familles :
Le Service Enfance Jeunesse change de logiciel métier.

Celui-ci sert à effectuer les pointages des enfants, les factures pour les familles, rassembler les données pour la CAF... Les familles auront accès à un espace sécurisé, le portail famille.

Via cet outil, elles pourront réserver ou annuler la présence de leurs enfants, nous transmettre des documents, envoyer des messages au service ... le tout dans le cadre défini par le SIVOM.

Nouvel outil, nouvelle formation. Les agents commencent à se former fin avril début mai.

La mise en place de ce logiciel est prévue pour la rentrée de Septembre.

- Le projet de service :

Le Service Enfance Jeunesse doit travailler son projet de service : comment les techniciens et élus imaginent le service évoluer ? quelles sont les projections ?

Les sujets seront regroupés par thématique afin de travailler en sous-groupe.

Nous sommes au tout début de ce projet, il devrait être finalisé en fin d'année 2021 / début d'année 2022.

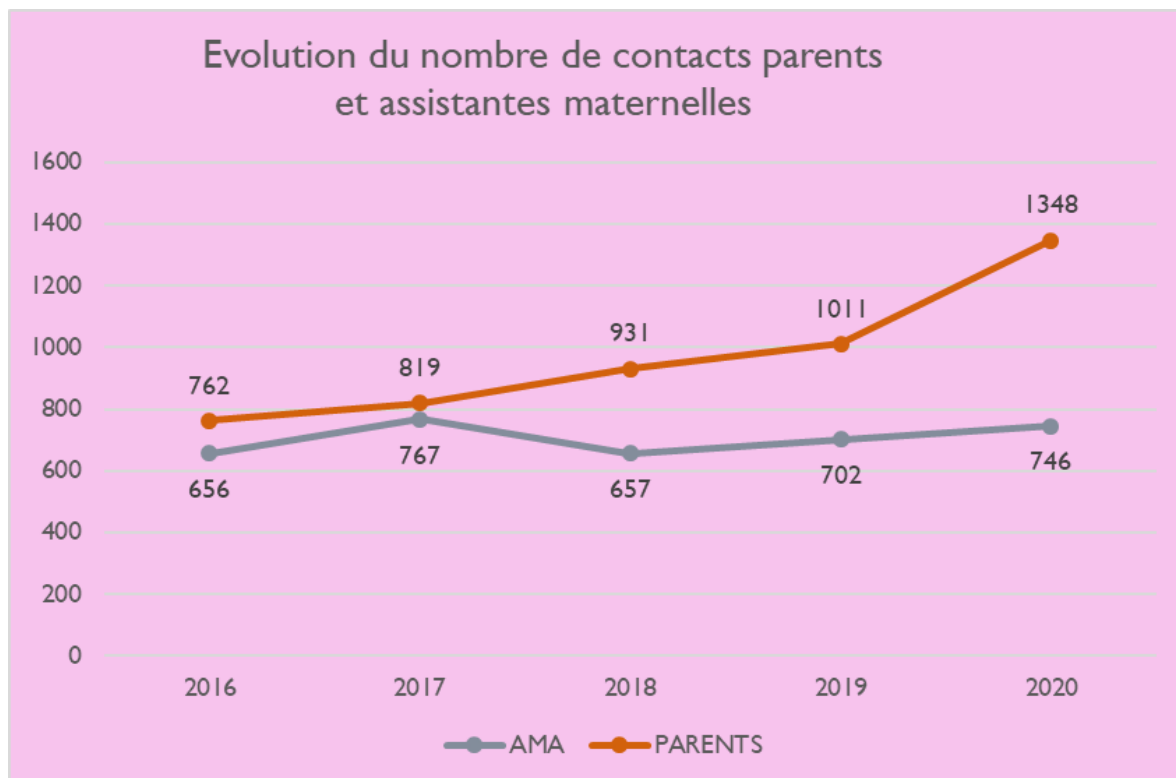
La totalité du document est annexé à ce compte-rendu

4^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : ACTUALITES DU RELAIS PETITE ENFANCE

Madame Jessica Dufour, la Vice-Présidente en charge du Relais Petite Enfance présente l'actualité du service par l'intermédiaire d'un diaporama travaillé avec la coordinatrice du service.

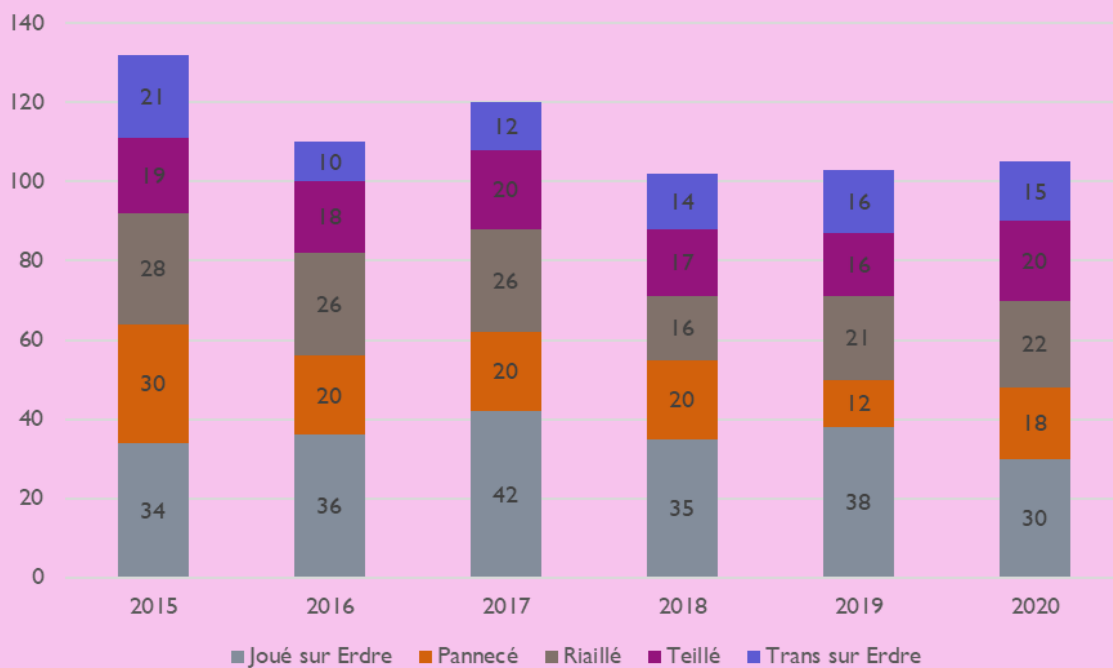
Voici quelques extraits de cette présentation :

1) Quelques chiffres :

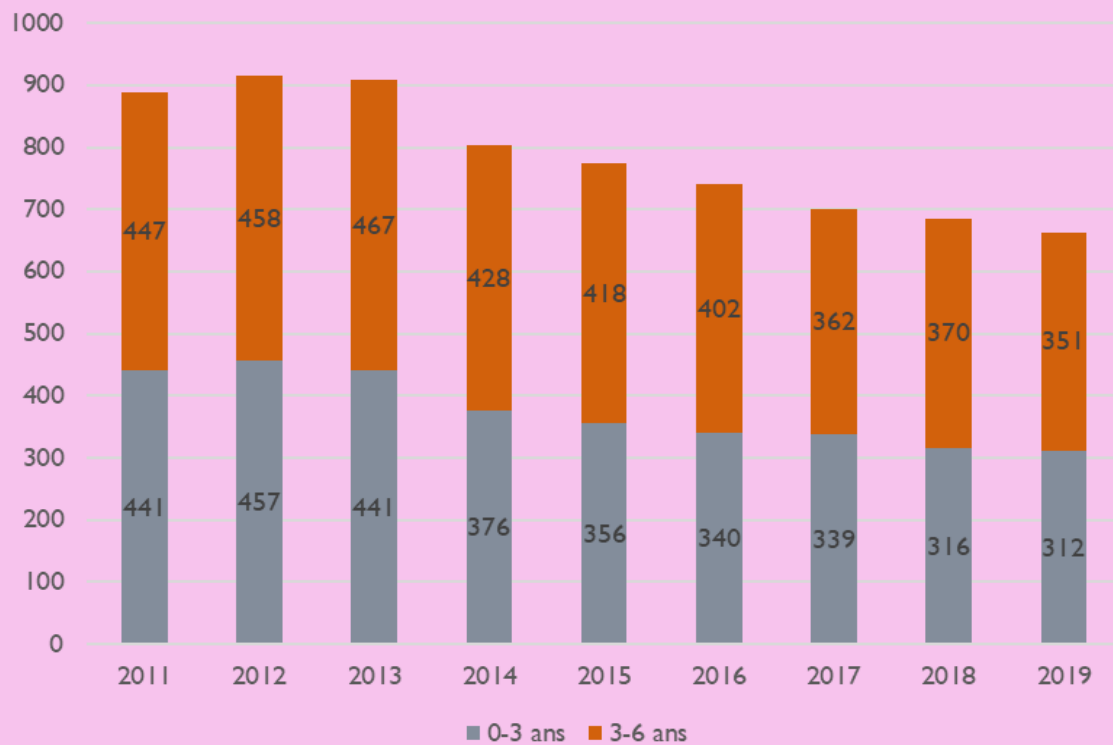


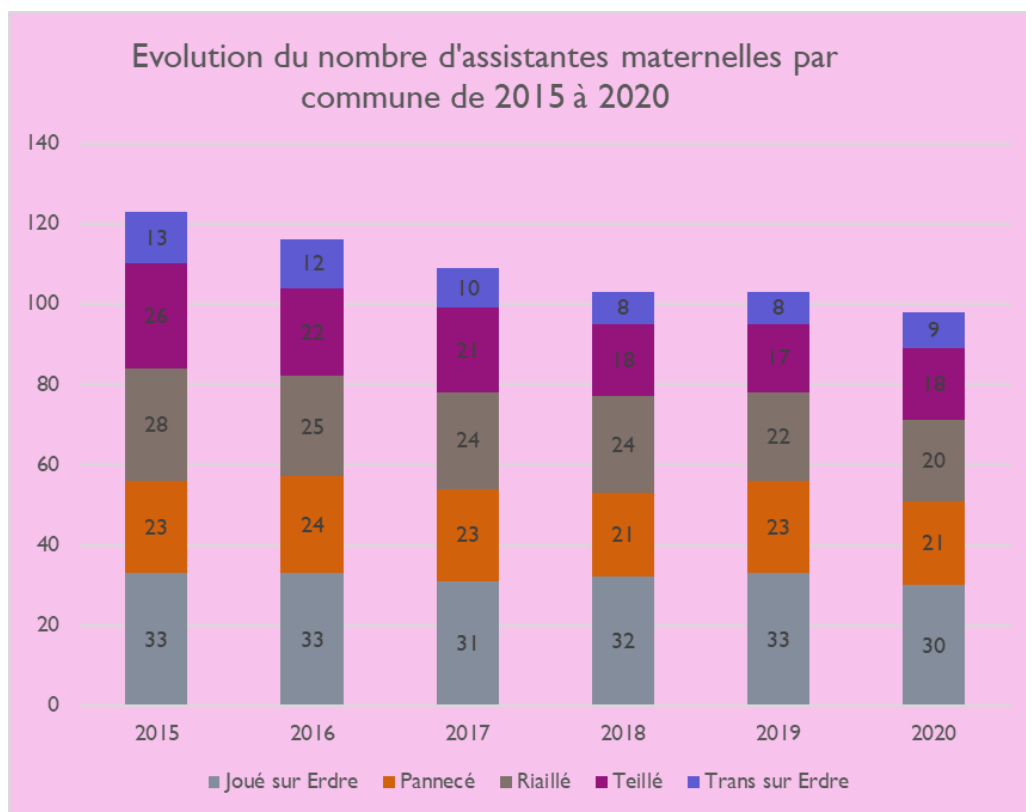
Contacts = appels téléphoniques, mails, rendez-vous

Evolution du nombre de naissances par commune de 2015 à 2020



Evolution du nombre d'enfants 0/3 ans et 3/6 ans sur le secteur de Riailé de 2011 à 2019





2) Au 1^{er} janvier 2021, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) devient Relais Petite Enfance (RPE) :

Pourquoi ce changement de nom ? Pour mieux identifier le rôle du Relais car ses missions ont évolué.
Le RPE c'est :

- Un lieu d'information sur tous les modes d'accueil (halte-garderie, multi-accueil, garde à domicile) et pas seulement les assistantes maternelles.
- La coordination de projets autour de la Petite Enfance : les TOUT-PETITS bonheurs en famille, le projet autour de l'alimentation du jeune enfant ...
- Un lieu d'écoute et d'accompagnement à la parentalité.
- Un lieu ressource sur la Petite Enfance pour les assistantes maternelles et pour les parents.

3) L'Intervention de Sylvie Hay, consultante Petite Enfance, pour accompagner la réflexion des élus sur l'année 2021 :

On en profite pour réfléchir aux missions du Relais et à la Petite Enfance dans son ensemble sur le Secteur de Riaillé.

4) Le projet autour de l'alimentation du jeune enfant :

- Les ateliers d'éveil à l'alimentation pour les enfants accompagnés par les assistantes maternelles sur les 5 communes, atelier animé par Marie-claire Thareau (Association Pommes et sens) à Joué sur Erdre en janvier 2021.
- La conférence sur l'alimentation du jeune enfant « Comment agir et réagir face au comportement alimentaire du jeune enfant ». En partenariat avec les Relais du Pays d'Ancenis.
- Le spectacle « Huumm... les légumes » prévu dans le cadre des TOUT-PETITS BONHEURS EN FAMILLE, en partenariat avec la halte-garderie et le multi-accueil.
- Des ateliers d'éveil à l'alimentation pour les enfants accompagnés par les parents en septembre/octobre 2021
- Des actions mises en place sur le multi-accueil et la halte-garderie

La totalité du document est annexé à ce compte-rendu

5^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR: PARTICIPATION AUX FRAIS DU MAITRE NAGEUR DE L'ETANG DE VIOREAU

Madame la Présidente informe le comité syndical que chaque été le Sivom prend à sa charge une partie des frais engagés par la commune de Joué sur Erdre pour l'emploi d'un maître-nageur à l'étang de Vioreau. Le montant attribué s'élève à 3100,00 €.

Monsieur le Maire de Joué sur Erdre met en avant que cette année, en plus de la baignade surveillée sur l'étang, une animation inédite sera proposée par le club de Nantes Natation : une piscine de 60 m² sur la plage, pour permettre aux enfants l'apprentissage de la natation. Les élus de la commune ont transmis ces informations au service enfance jeunesse dans l'optique des animations du centre de loisirs de cet été.

Afin de mieux identifier cette participation et de simplifier les démarches administratives des agents comptables, Madame la Présidente propose que chaque année, cette participation soit valorisée par une délibération.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : de participer aux frais du personnel maître-nageur de l'étang de Vioreau situé à Joué sur Erdre à hauteur de 3 100,00 € pour l'exercice 2021 (compte 6743).

6^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

Madame la Présidente présente le projet de modification des statuts du Sivom, qui porte sur la rédaction de l'article 14 dédié au calcul de la participation financière des communes.

Afin d'expliquer ce projet de modification, elle présente l'argumentaire suivant :

« Le syndicat est administré par un comité au sein duquel chaque commune est représentée par 4 délégués élus par les conseils municipaux des communes membres de Joué sur Erdre, Pannecé, Riaillé, Teillé, Trans sur Erdre.

Depuis deux mandats, les cinq maires occupent l'un de ces sièges.

Actuellement, la participation financière de chaque commune est établie en fonction de trois critères :

- son potentiel fiscal à hauteur de 50 %,
- sa population pour 25 %
- la part attribuée par la communauté de communes au titre de la solidarité et de la compensation à hauteur de 25 %.

En 2019, lors du débat d'orientation budgétaire, une réflexion a été engagée sur une augmentation significative de la participation des communes pour le budget 2020 afin de permettre le financement des services et d'assurer une stabilité budgétaire du Sivom dans les années à venir.

Les maires, tous présents ou représentés lors de cette assemblée, m'ont demandé d'analyser, par commune, la fréquentation des services du Sivom ou financés par le Sivom (structures associatives de la petite enfance) afin de mesurer l'intérêt ou non de prendre en compte ces données dans le calcul de la participation financière des communes.

De nouvelles familles arrivent sur notre territoire et celles-ci souhaitent bénéficier de services ou modes de garde pour leur organisation quotidienne. Cette situation, selon la taille de la commune, peut avoir comme incidence la

construction de nouveaux bâtiments, l'agrandissement des locaux existants, l'augmentation du personnel encadrant.

Face à l'évolution toujours croissante des services répondant aux besoins propres de chaque commune, l'intérêt de prendre en compte le critère de la fréquentation et de leur utilisation semblait justifié.

Le Sivom a toujours eu pour principe la solidarité entre les cinq communes. Aussi pour permettre aujourd'hui à certaines de faire face à de nouveaux besoins pour sa population sans pour autant demander aux autres un nouvel effort financier par une hausse des contributions, il nous semblerait judicieux d'ajouter ce quatrième critère qui serait : la fréquentation et l'utilisation des services (données de l'année N-1).

Chacun des 4 critères seraient répartis à part égale à hauteur de 25 %. »

Il convient donc de modifier l'article 14 des statuts du Sivom de la manière suivante :

ARTICLE 14 : PARTICIPATION DES COMMUNES

La participation de chaque commune est déterminée selon les modalités ci-après :

- **25 % au prorata du potentiel fiscal**
- **25 % au prorata du nombre d'habitants**
- **25 % au prorata du montant attribué par la communauté de communes (attribution de compensation + dotation de solidarité complémentaire)**
- **25 % au prorata de la fréquentation et de l'utilisation des services de l'année N-1**

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : de valider l'argumentaire présenté pour appuyer le projet de modification des statuts

Article 2 : d'approuver le projet de modification de l'article 14 des statuts du Sivom.

Article 3 : de soumettre au vote des conseils municipaux ce projet de modification.

7^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame la Présidente présente la proposition du Crédit Mutuel pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès de leur organisme bancaire :

Caractéristiques :

Objet : Ligne de Trésorerie

Montant : 150 000 €

Durée : 12 mois

Taux : EURIBOR 3 mois de moyenne mensuelle + marge de 0.39 %

Conditions :

Mise à disposition des fonds : En une ou plusieurs fois

Commission d'engagement : 150 €

Commission de non utilisation : Néant

Remboursement de la ligne : Selon nos disponibilités et au plus tard aux échéances prévues

Règlement des intérêts : Ils sont arrêtés et payés chaque trimestre civil échu et au plus tard le 20 du mois. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : de signer un contrat avec le Crédit Mutuel de Loire Atlantique pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 € et pour une durée de 12 mois avec une échéance finale fixée au 30 avril 2022.

8^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR: DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1

Madame la Présidente informe le comité syndical de la demande du Trésor Public d'Ancenis qui souhaite que le Sivom provisionne une somme pour faire face au risque financier lié au recouvrement.

En effet, l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales oblige les communes à constituer une provision :

« Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. »

Aussi, considérant l'état des restes à recouvrer du Sivom et plus précisément les situations particulières où le recouvrement pourrait être compromis, il est demandé de prévoir au compte 6817 une provision de 15 % de ces sommes soit 125 euros.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

DECIDE (à l'unanimité)

Article unique : d'effectuer un virement de crédit de 125 € du compte 678 (autres charges exceptionnelles) au compte 6817 (dotations aux provisions) afin de constituer la provision nécessaire pour faire face au risque d'irrécouvrabilité.

9^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : COMMANDE GROUPEE POUR ENVELOPPES SPECIFIQUES AU DEPOT D'ESPECES DES REGIES

Le Directeur du Sivom informe l'assemblée que désormais les dépôts d'espèces des régies de recettes devront se faire dans certains bureaux de poste et qu'à ce titre, les pièces et billets devront être déposés séparément dans des enveloppes scellées prévues à cet effet.

Compte-tenu du petit nombre de dépôts effectués chaque année par le Sivom et les communes du secteur, il propose que ces enveloppes, qui se vendent en lot de 100, fassent l'objet d'une commande groupée faite par le Sivom. Cette dépense ne serait pas refacturée aux communes par la suite.

Le Comité Syndical approuve cette proposition mais souhaite que chaque secrétaire général de mairie soit consulté au préalable.

10^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : FESTIVAL « CE SOIR JE SORS MES PARENTS »

Madame Violette GAUTREAU informe l'assemblée que le festival *Ce soir, je sors mes parents* sera de retour du 22 au 24 octobre 2021 sur les communes de Ligné, Teillé, Mouzeil, Pannecé, Trans-sur-Erdre, Riaillé et Joué-sur-Erdre. Elle précise que cette nouvelle édition fait l'objet d'un partenariat avec un collectif de graffeurs et qu'il serait intéressant de réfléchir à des actions entre les cinq communes et avec le service enfance jeunesse du Sivom.

L'ensemble des élus approuve cette proposition.

Fin de la réunion à 21h45

ANNEXES

Comité syndical du 29 avril 2021

Signatures

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Mme	ALBERT	Cécile	élue	Excusée, a donné pouvoir à Marie-Thérèse LHERIAU
Mme	ANCIAUX	Nathalie	Vice-Présidente	
Mme	BAUDOUIN	Astrid	Vice-Présidente	
Mr	BELLEIL	Jean-Pierre	élu	
Mr	CLAUDE	Jean-Michel	élu	
Mme	DAVID	Nathalie	élue	
Mme	DUFOUR	Jessica	Vice-Présidente	
Mme	GAUTREAU	Violette	élue	
Mr	GAUTRET	David	élu	
Mme	LEVEQUE	Anne-Lise	élue	
Mme	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Présidente	
Mr	RAITIERE	André	élu	
Mme	ROUX	Doriane	élue	
Mme	RULLIER	Anne	élue	
Mr	SQUELARD	Jérôme	élu	
Mr	SQUELARD	Philip	élu	
Mme	TESTARD	Marine	élue	
Mme	VINDARD	Chantal	Présidente	
Mme	VIOLLIER	Ann	élue	
Mme	VOISIN	Roseline	élue	